

Moyen de prévenir les délits de résine

Autor(en): **Fischbach, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **13 (1862)**

Heft 12

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ne s'y trouve plus qu'à l'état de buisson rabougri, et des épicéas et des pins en souffrance forment le peuplement. La superficie de cette forêt est d'environ 18000 journaux (Joche). Quelle perte de produit sur une pareille étendue! Et l'on ne saurait regarder comme une compensation les profits que retirent les ayant-droits, qui du reste ne paient aucun impôt. En outre le mal n'en est pas encore à son apogée; le sol de cette forêt devient de jour en jour plus stérile, et on verra bientôt arriver le moment où elle n'offrira qu'une steppe dépeuplée, dont ni le propriétaire ni les usufutiers ne retireront plus aucun produit.

Moyen de prévenir les délits de résine.

(Gazette générale des forêts et de la chasse, mars 1862).

Le moyen le plus efficace pour empêcher l'enlèvement de la résine, consiste à enduire de chaux éteinte toutes les entailles dont la résine découle. Il paraît que le mélange de chaux fait sortir la résine des vases dans lesquels on veut la faire cuire, en sorte qu'il devient impossible d'en préparer de la poix et que la résine volée demeure ainsi sans emploi. Aussi faut-il se garder d'appliquer ce préservatif dans les forêts où se pratique une exploitation régulière de résine, pour le compte du propriétaire. Dans notre arrondissement, en dépit de mesures sévères prises contre eux, beaucoup de voleurs de résine étaient restés incorrigibles, mais depuis quatre ans qu'on enduit de chaux les anciennes entailles, on n'a pas pu reconnaître le moindre enlèvement de poix sur les arbres ainsi préservés, tandis que le délit a été commis de nouveau sur d'autres épicéas, pour lesquels on avait négligé cette précaution. M. l'inspecteur forestier de Entress-Fursterreck à Balingen a trouvé dans le temps l'indication de ce préservatif dans un ancien journal dont il ne peut se rappeler le titre.

Comme l'emploi de ce procédé est à la fois facile et peu coûteux, je pense qu'il pourra être agréable à plus d'un de nos collègues de le voir indiqué ici, car si je ne me trompe, il n'est plus connu généralement.

Rottweil sur le Neckar.

E. FISCHBACH.